



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement

Question écrite n° 31442

Texte de la question

Constatant qu'un grand nombre d'établissements hospitaliers se sont dotés de scanographes, M Henri Bayard demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale s'il peut lui dresser un bilan du nombre de ces appareils par département en faisant apparaître la situation en 1981 et celle de 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Le bilan du nombre des appareils de scanographie peut être dressé de 1983 à 1991, les historiques récapitulatifs des autorisations relatives à ces équipements ayant été informatiquement tenus sur cette période. 442 appareils étaient autorisés au 31 décembre 1990 contre 116 au 31 décembre 1983 soit une progression de 381 p 100 sur sept ans. Ces chiffres traduisent la politique active menée par le Gouvernement pour assurer la diffusion de ces équipements matériels lourds d'imagerie. Le détail de leurs implantations par département est consultable au fichier national des équipements sanitaires et sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31442

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3331